



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Programme de
paiements anticipés

Agriculture and
Agri-Food Canada

Advance Payments
Program

555, boul. Roland-Therrien, bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 651-1094

ANNEXE B2

CAMPAGNE 2022-2023

**DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – AUTORISATION DU PRODUCTEUR
DÉBITS PRÉAUTORISÉS (DPA)**

Coordonnées du producteur :

Nom du producteur demandeur : _____ No. PPA : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Le producteur donne par la présente, la confirmation de la souscription aux Débits préautorisés (DPA) de type entreprise. Le producteur autorise l'agent d'exécution à effectuer l'avance en créditant le compte bancaire indiqué ci-dessous et à rembourser telle avance en les débitant directement de ce compte bancaire du producteur. Il est entendu que ces montants sont variables. De plus, vous renoncez à recevoir un préavis du montant de DPA avant le traitement du débit. Votre accord de DPA du payeur peut être annulé à la réception d'un préavis de 30 jours avant le prochain DPA. Si certains des détails qui précèdent sont erronés, veuillez communiquer avec nous immédiatement au 450 679-0530. Si les détails sont corrects, vous n'aurez rien d'autre à faire et vos débits préautorisés seront traités à compter de la date du versement du déboursé. Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas comptable avec le présent accord de DPA. Pour plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.cdnpay.ca.

Renseignement sur le compte bancaire :

Numéro de transit					
-------------------	--	--	--	--	--

Numéro d'institution bancaire			
-------------------------------	--	--	--

Numéro de compte										
------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Institution financière :

Nom : _____

Adresse : _____

Dans le cas d'une société au sens du Code civil du Québec ou d'une personne morale ou de propriétaires indivis, la signature de chaque associé ou actionnaire ou copropriétaire est également requise :

**NOMS DES ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES OU COPROPRIÉTAIRES
(EN LETTRES MOULÉES) :**

SIGNATURES :

Date : _____ 2022